

être au-dessus de l'opportunisme politique, leur action devrait s'inspirer de principes élevés plutôt que d'expédients électoraux.

Passons donc à l'examen des principes des grands partis représentés ici en ce qui concerne cette interdiction. Si je ne le fais pas avec justice, je consens volontiers à être repris. Prenons tout d'abord le parti conservateur. L'un des grands principes au programme de ce parti a toujours été celui de la protection, principe de philosophie politique parfaitement défendable, qui, à plusieurs reprises au cours de notre histoire, a connu une grande faveur au pays. Il se fonde sur ce fait que les jeunes industries d'un pays neuf ont besoin qu'on les aide, dans une certaine mesure, afin qu'elles puissent concurrencer les industries bien assises de pays plus anciens, cette assistance prenant la forme de droits douaniers imposés aux produits importés de l'étranger, quand ce n'est pas celle d'une interdiction pure et simple. Ce principe ne tend pas, pourtant, à étouffer l'industrie au sein même du pays, au contraire, il se propose de l'encourager sous toutes ses formes.

On conçoit donc qu'encore que le parti conservateur, défendant son principe de protection, puisse appuyer l'interdiction dont est frappé la margarine ou préconiser des droits sur la margarine de provenance étrangère; ce ne serait qu'en vue de favoriser la fabrication de la margarine et du beurre chez nous. La doctrine protectionniste du parti conservateur n'a jamais visé, que je sache, à supprimer toute concurrence industrielle au pays. Il n'y a guère qu'un endroit où l'on ait appliqué de pareils principes de protection; c'est à Chicago il y a vingt ans. Al Capone et ses séides accordaient une protection de ce genre aux hommes d'affaires. Moyennant un imposant cachet, il supprimait un commerce rival dans un quartier quelconque en liquidant tout bonnement la concurrence par l'intimidation et la violence. Voilà le genre de protection que cette loi accorde à l'industrie du beurre.

M. CASE: Ne vous préoccupez pas d'Al Capone.

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Je tiens à montrer à l'honorable député de Grey-Nord, qui est conservateur-progressiste, combien j'ai raison. Le hansard de 1923 m'apprend en effet que le chef conservateur de l'époque, le très honorable Arthur Meighen, ainsi que l'honorable R. J. Manion, qui dirigea plus tard le parti, prononcèrent d'éloquents discours en ce sens et votèrent en faveur de la margarine, comme le firent les conservateurs par une vote de 19 à 13.

Je passe maintenant au parti C.C.F. Je puis au moins m'imaginer que dans l'état dirigé et enrégimenté qu'il espère gouverner un

jour le conseil suprême de direction pourra limiter la production, à des fins d'économie, à une seule variété de produits similaires. En pareil cas, le produit choisi serait assurément celui qui, d'après les normes établies, serait le meilleur marché et le plus facile à produire. On épargnerait ainsi de la main-d'œuvre au producteur et de l'argent aux consommateurs. Dans ces conditions, on peut être sûr que la préférence irait à la margarine. Le parti C.C.F. s'est toujours tenu pour ennemi irréductible du monopole privé. On croirait certes que cette inimitié s'étend au monopole du beurre. Ce parti s'est toujours apitoyé sur le sort des malheureux, de ceux qui gagnent peu. Comment alors peut-il fermer les yeux sur un monopole qui fait en sorte que le beurre est rare, cher et permet à de puissantes compagnies d'accumuler des bénéfices exorbitants?

Quant au Crédit social, je répète que je n'ai jamais vu goutte à ses théories financières. Je sais fort bien cependant qu'aucun parti en cette enceinte n'a plus vaillamment pris fait et cause pour l'entreprise privée, c'est-à-dire, selon les tenants de ce parti, la concurrence libre entre les diverses entreprises, chacune s'efforçant de produire la meilleure qualité au meilleur compte. Dans ce cas, comment le Crédit social peut-il bannir un produit du pays pour laisser le champ libre à un autre?

Le Crédit social prêche l'abondance au lieu de la disette. Qui osera affirmer que nous ne souffrons pas en ce moment d'une disette de beurre? Oui, nous manquons de beurre, le peu qu'il y a se vend cher et le seul remède ce serait d'opter pour une économie qui nous procurerait une abondance de margarine.

Je passe maintenant à mon propre parti, le parti libéral.

M. KNOWLES: Attention; voilà qui promet.

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): S'il est un parti qui, en raison de ses principes, devrait combattre cette interdiction, c'est bien le parti libéral. Cela découle des raisons qui ont donné naissance à notre force politique. Il y a cent cinquante ans, il n'y avait que deux partis politiques en Angleterre, les tories et les whigs. Ils ne différaient qu'à un égard. L'un estimait que le roi devrait détenir les rênes du pouvoir, tandis que l'autre prétendait que le pouvoir lui appartenait.

Vinrent ensuite les premiers réformateurs et radicaux, hommes qui furent consternés par les inégalités économiques flagrantes; luttant au nom de la justice sociale, ils ont réussi à se gagner des adeptes parmi les gens progressifs des deux vieux partis. Leur premier triomphe vint en 1832, lorsque le bill de réforme a fait entendre la voix de la classe